

## 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration Schuman

### Règlement du concours

#### Un peu d'histoire...:

Le 9 mai 1950, moins de cinq ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, Robert Schuman, ministre français des Affaires Etrangères fait une déclaration solennelle dans le Salon de l'horloge du Quai d'Orsay à Paris.

Il propose de placer, sous une Haute Autorité Commune, la production et le marché du Charbon et de l'Acier entre la France et l'Allemagne, dans une organisation ouverte aux autres pays.

Cette initiative pleine d'audace aura une portée historique puisqu'elle est aujourd'hui considérée comme l'acte fondateur de la construction européenne.

Nous célébrons, en 2010, le 60<sup>ème</sup> anniversaire de cet évènement qui s'inscrit pleinement dans le « *Printemps de l'Europe* ».

#### Objectifs pédagogiques :

La déclaration faite par Robert Schuman a résolument engagé les pays européens dans une entreprise de paix.

L'objectif de ce concours, organisé par le CVCE (Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe), est de réactiver et mieux faire connaître aux jeunes générations les idéaux qui ont inspiré Robert Schuman, le *Père de l'Europe* : valeurs de solidarité et de respect entre les peuples sur lesquelles doit se construire la citoyenneté européenne pour promouvoir une véritable culture de paix.

C'est, par-delà la diversité, en prenant appui sur ce qui est commun aux Européens, un socle culturel et des valeurs, que peuvent se construire une identité et une citoyenneté européennes.

Le travail proposé à travers ce concours constitue une réflexion ouverte et stimulante sur la question de l'Europe.

Il permet de guider les élèves dans la prise de conscience de la nécessité incontournable de mettre fin durablement à toute forme de conflits tout en privilégiant le sens, à travers l'étude des valeurs fondatrices telles que les valeurs de démocratie, de liberté et de fraternité entre les peuples.

Plus largement, l'objectif de ce concours est de promouvoir l'éducation à la citoyenneté européenne et de créer une dynamique de groupe au sein de la classe.

### Organisateurs :

Le concours est organisé par le CVCE (*European Navigator-ENA*) en collaboration avec :

- la Fondation Robert Schuman de Paris,
- la Fondation Robert Schuman de Varsovie,
- le Ministère luxembourgeois de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle,
- le portail luxembourgeois de l'Education Nationale *mySchool!*,
- le Centre d'Etudes et de Recherches européennes (CERE),
- le Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz,
- le Cidem.

### Modalités de participation :

#### Classes participantes

Le concours est ouvert à toutes les classes de l'enseignement secondaire général et technique, public et privé, du Grand-duché de Luxembourg, de Pologne et aux collèges et lycées généraux et techniques (publics et privés) de France.

#### Inscriptions

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Pour pouvoir participer au concours, un des enseignants de la classe doit remplir un bulletin d'inscription en ligne, par classe participante.

L'inscription peut se faire à tout moment entre le 8 février 2010, date de lancement du concours et le 23 avril 2010, date de fin.

Une seule participation par classe est autorisée (même nom de classe, même établissement). Le CVCE se réserve le droit d'annuler toute participation multiple d'une même classe.

Un délégué ou l'enseignant de la classe est chargé d'insérer les réponses dans les quiz en ligne. Le nom de ce référent doit être communiqué au moment de l'inscription de la classe.

Ce nom ne peut plus être changé lors du déroulement du concours.

### Déroulement du concours :

Le concours débute le 8 février 2010 et se termine le 23 avril 2010.

Adresse internet du concours :

[www.cvce.lu/Schuman\\_2010](http://www.cvce.lu/Schuman_2010)

Le concours consiste à répondre, en ligne, à un certain nombre de questions sur l'histoire de la construction européenne et sur son élément fondateur, la déclaration prononcée par Robert Schuman le 9 mai 1950.

**Les réponses aux questions devront être extraites du dossier spécial « Des origines du plan Schuman au traité CECA » consultable sur [www.ena.lu](http://www.ena.lu), la bibliothèque numérique développée par le Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe.**

Deux questionnaires, comprenant une série de questions élaborées par niveau (collèges, respectivement classes de 7<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> générales luxembourgeoises ou classes de 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et

9<sup>ème</sup> techniques luxembourgeoises et lycées, respectivement classes de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup> générales luxembourgeoises ou classes de 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> techniques luxembourgeoises), seront successivement publiés sur le site [www.cvce.lu/Schuman\\_2010](http://www.cvce.lu/Schuman_2010)

La publication des questionnaires aura lieu aux dates suivantes :

- le 8 février 2010
- le 9 mars 2010

Le questionnaire restera en ligne pendant toute la période comprise entre le 8 février et le 23 avril 2010.

Les réponses aux questions devront être introduites pendant ce laps de temps et ne seront plus modifiables après.

L'enseignant pourra fournir des pistes de recherche aux élèves, mais s'abstiendra, dans la mesure du possible, de fournir les réponses.

**Le concours sera clos le 23 avril 2010 à 00h00.**

Il y aura une classe gagnante par niveau (collèges et lycées) et par pays (Luxembourg, France, Pologne) soit six (6) classes au total.

Le résultat sera communiqué le 3 mai 2010 sur le site internet du concours et par mail directement aux établissements lauréats.

La remise des prix se tiendra quinze (15) jours après l'annonce des résultats.

Les voyages récompensant les lauréats français et polonais seront organisés durant la 3<sup>ème</sup> semaine de mai (du 17 au 21 mai 2010); celui récompensant les lauréats luxembourgeois en juin (semaine du 14 au 18 juin 2010).

### **Détermination des classes gagnantes :**

Le jury est composé de représentants des institutions organisatrices.

L'évaluation des réponses se fait de façon numérique grâce à un logiciel d'évaluation des questions.

Les 6 classes gagnantes (une par niveau et par pays) seront celles qui, au moment de la fin du concours, auront à leur compte le plus grand nombre de réponses exactes.

En cas d'égalité, les classes gagnantes se soumettront à une épreuve supplémentaire de type question ouverte qui sera publiée sur le site après le 23 avril et avant le 3 mai 2010.

### **Prix à gagner**

La classe lauréate, une par niveau et par pays, se verra offrir un voyage dans une des villes ou capitales de l'Union (Bruxelles, Luxembourg, Strasbourg ou Varsovie).

Dans le cadre de ces voyages, les classes lauréates se feront accompagner, dans la mesure du possible, par le ou les enseignants ayant assuré leur encadrement pendant le concours.

D'autres prix seront également prévus pour les élèves des classes qui seront placées en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> positions.

La remise des prix aura lieu au Luxembourg quinze (15) jours après l'annonce des résultats à l'occasion d'une grande cérémonie commémorant le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la déclaration Schuman.

### **Recours**

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours sans qu'aucune réparation de préjudice ne puisse être demandée.

Les lots ne pourront être échangés ou donner droit à toute forme de compensation.

### **Données personnelles**

Les informations concernant l'identité et les coordonnées du participant sont collectées dans un but de contrôle lors de l'attribution des lots.

Conformément au chapitre VI de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant (article 26 de la loi).

Vous pouvez exercer ce droit à tout moment, en vous adressant au Service Affaires juridiques du CVCE ([service.juridique@cvce.lu](mailto:service.juridique@cvce.lu)).

### **Acceptation du règlement**

Le fait même de participer au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les candidats renoncent à tout recours.

Le présent règlement a été contrôlé et déposé auprès de l'étude Tapella-Nilles, huissiers de justice, à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), et est disponible à l'adresse [www.cvce.lu/Schuman\\_2010](http://www.cvce.lu/Schuman_2010)